



MISE EN ACCESSIBILITE DU SITE POUR LES PMR

DESCRIPTION :

La mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite est une action notable dans le cadre d'un Plan de Mobilité. Elle permet à la fois un plus grand confort pour l'ensemble des salariés, mais permet aussi de faciliter le recrutement des PMR qui peuvent rencontrer des freins dans leurs déplacements sur le site.

OBJECTIFS :

- Assurer le confort et la sécurité pour l'ensemble des employés du site
- Traiter équitablement l'ensemble des salariés

INTERETS :

POUR L'ENTREPRISE :

- Mener une politique sociale en faveur de l'accessibilité du site
- Améliorer le climat social
- Limiter le risque d'accidents sur le site

POUR LES SALARIES :

- Améliorer le confort et la sécurité

POINT D'ATTENTION :

- Identifier les problématiques d'accessibilité dans différents cas de figure
- Estimer le coût par un devis



MISE EN ACCESSIBILITE DU SITE POUR LES PMR

COMMENT METTRE EN PLACE CETTE ACTION ?

AVANT L'ACTION :

- Contacter un prestataire pour un devis et l'installation des équipements ou des aménagements

APRES L'ACTION :

- Évaluer les retours liés aux aménagements effectués

PARTENAIRES :

- Prestataire externe

COÛTS ET INDICATEURS :

COÛTS ESTIMÉS

Variables

INDICATEURS DE SUIVI

- Retours d'usages

DELAI DE REALISATION

Quelques semaines ou mois

CONTACTS :

CAPI

Adrien OSMANIAN

06 32 49 08 50

aosmanian@capi38.fr